



## Conseils a propos de la loi

Par **Sweetface**, le **24/09/2009** à **16:28**

Bonjour,

Je suis separe de mon mari depuis bientot 5 ans , il n y a jamais eu de divorce jusqu a ce jour , parceque il est sans domicile fixe , donc aucune adresse connu c est un etranger qui n est pas en regle ( Donc sans Papiers) il a prit fuite avec notre fille depuis bientot 2 ans , je n ai aucune adresse ou les trouver ,la police et la gendarmerie m ont dit comme il n ya pas de garde decide parle juge , nous avons tout les deux les meme droit sauf que le fait que je ne sois a mesure de parler ou voir l enfant est un delit , qui est 1 an d emprisonement et 15000 milles euro d amende de sa part.

J aimerai donc savoir , si je les retrouve d une facon ou d une autre, quelle est la procedure a suivre que dois-je faire par rapport a la loi , est ce a mon je peux reprendre notre fille et avertir la police jusqu a ce que je demande le divorce, ou est ce que j avertie d avoir les autorites que je les ai retrouvee, puis ns avons tous les meme droit , Moi je travaille mon revenu suffisant , jai un loyer, je suis en regle suis stable ,par contre lui n a aucun revenu sauf si il le fait illegalement pour survivre, si est loger c est certainement chez quelqu un . Je souhaitees avoir des Conseils a ce sujet pour ne pas faire d erreur si le revoi ma fille. Pour savoir comment m y prendre dans ce cas la.

Merci d avance

cordialement.